

LES GÎTES de BATAILLOU

CONDITIONS PARTICULIERES de LOCATION

1. **RESERVATION** : La réservation devient ferme lorsqu'un acompte représentant 25 % du prix du séjour et un exemplaire du contrat signé par le client ont été retournés au propriétaire avant la date limite figurant sur le contrat.
2. **REGLEMENT du SOLDE** : Le client devra verser le solde restant dû de la prestation convenue un mois avant le début du séjour. Dans le cas contraire, le client est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.
3. **RESERVATIONS TARDIVES** : En cas de réservation moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée immédiatement, avec le retour du contrat signé.
4. **ARRIVEE - DEPART** : L'arrivée au gîte a généralement lieu le samedi à partir de 17 H. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir le propriétaire. Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement. Le départ a lieu le samedi suivant avant 10 H. **(pour les locations inférieures à 7 jours, se référer aux horaires mentionnés sur le contrat).**
5. **ANNULATION du FAIT du CLIENT** : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire. L'annulation émanant du client entraîne la retenue des frais de dossier ou des frais d'annulation variables selon la nature du séjour ou la date à laquelle elle intervient. Sauf indication particulière :
  - annulation plus de 30 jours avant le début du séjour : il sera retenu 25 % du prix du séjour (c.a.d. le montant de l'acompte) ;
  - annulation entre le 30ème et le 21ème jour inclus avant le début du séjour : il sera retenu 40 % du prix du séjour ;
  - annulation entre le 20ème et le 8ème jour inclus avant le début du séjour : il sera retenu 75 % du prix du séjour ;
  - annulation moins de 8 jours avant le début du séjour : il sera retenu 90 % du prix du séjour.Interruption du séjour : il ne sera procédé à aucun remboursement.  
En cas de non présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

➔ **N.B. : il ne sera fait aucune dérogation aux conditions qui précèdent, quelle que soit la cause d'annulation du séjour. Aussi, est-il vivement conseillé de souscrire une assurance « annulation location vacances ». Sur simple demande, nous pourrions vous indiquer les coordonnées d'un cabinet d'assurances.**

**ANNULATION du FAIT du PROPRIETAIRE** : le client sera remboursé intégralement des sommes avancées à la date de l'annulation. Cette disposition ne fait pas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par le client, d'un séjour de substitution, dans des conditions similaires, proposé par le propriétaire.

6. **CAPACITE D'HEBERGEMENT** : Si le nombre de locataires dépasse la capacité indiquée sur le contrat, le propriétaire peut refuser les clients supplémentaires ou appliquer une majoration au forfait de location.
7. **ANIMAUX** : Nos amis les animaux sont admis. Le client est tenu de les déclarer au moment de la réservation. Pour des raisons d'hygiène, **ne pas les faire séjourner dans les chambres, ni sur les fauteuils.** Prévoir d'amener leur couchage et/ou leur cage. De même, leur divagation ne sera pas tolérée.
8. **ETAT des LIEUX** : Un inventaire est établi et remis au locataire. Cet inventaire constitue la référence en cas de litige concernant l'état des lieux. Le locataire est tenu de gérer le logement en bon père de famille. L'état de propreté devra être constaté à l'arrivée du locataire dans l'état des lieux. **Le locataire est tenu de restituer le gîte dans un excellent état de propreté (literies comprises : draps obligatoires, une location vous est proposée). En cas de non respect de cette clause, le forfait ménage de fin de séjour sera appliqué d'office (consulter le forfait proposé sur le contrat de location).** Par respect d'hygiène et de sécurité, **il est interdit de fumer dans les chambres.**
9. **CAUTION** : La caution sera remise par le client lors de son arrivée. Le montant de cette caution ne sera pas encaissé. Elle sera restituée après état des lieux au moment du départ. Toute dégradation donnera lieu à une indemnisation.

➔ **10. ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE** : Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. **Une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité locative devra être fournie dès l'acceptation de la location** (à retirer auprès de l'assureur de l'habitation principale).

11. **SÉCURITÉ de la PISCINE** : la législation relative à la sécurité des piscines (loi du 3 janvier 2003), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2004, impose aux propriétaires de meublés saisonniers des obligations pour tous les bassins mis à la disposition des locataires. La piscine couverte chauffée du Domaine de Bataillou est de ce fait soumise aux règles de sécurité suivantes :

- la piscine est située dans un bâtiment fermé à clé ; une clé est remise au chef de famille. Ce dernier sera **seul responsable** de l'utilisation de cette clé.
- le chef de famille s'engage à exercer une vigilance accrue en matière de surveillance de toutes les personnes participant au séjour, et plus particulièrement **des enfants, qui ne seront pas autorisés à rester dans la piscine sans la présence d'un adulte responsable.**

12. **EQUIPEMENT des GÎTES** :

- électricité 220 volts,
- cuisines : cuisinière mixte 4 feux + four électrique, four micro-ondes, hotte, réfrigérateur-congélateur, lave-vaisselle, lave/sèche-linge, cafetière électrique, grill-pain, cocotte-minute, mixer, batteur, aspirateur, fer à repasser ...
- pièces principales : séjour, salon, cheminée, TV - chambres : lits équipés de couettes et/ou couvertures (**draps non fournis, possibilité de location sur demande**) - placard/pendrie dans chaque chambre – 1 lit de bébé dans chaque gîte.
- jardins privatifs non clos, terrasses, salons de jardin, parasols, barbecues
- **chauffage électrique à la charge du locataire (relevé au compteur)** - eau chaude gratuite
- Piscine couverte chauffée (tarifs spéciaux en basse-saison et au mois de février), salle de jeux et sports (ping-pong, babyfoot, fitness), aires de sports et de jeux (ÉQUIPEMENTS COMMUNS à TOUS LES GÎTES).

13. **SITUATION du village de gîtes** :

- Les gîtes sont situés en bout de hameau rural, calme, sans passage, vue panoramique sur domaine privé de 50 ha (prairies, forêts de châtaigniers, chênes et conifères) ;
- Deux grands étangs de pêche privés à disposition gratuite des locataires sur le domaine privé de 50 Ha. ;
- Chemins de randonnées pédestre, V.T.T. et équestre au départ du village ;
- Baignade, activités nautiques, base de loisirs : à VIDEIX à 7 km de Bataillou, à St MATHIEU à 8 km de Bataillou ;
- Restaurants proches : "La Côte de Boeuf", plage de la Guerlie (face à la plage de Videix) – Hôtel de France à Rochechouart (10 km) ;
- Commerces :
  - à VAYRES (5 km) : boucherie, boulangeries, superette, fleuriste, coiffure, tabac-journaux ;
  - à ROCHECHOUART (10 km) : Tous commerces - Marchés les mardi, vendredi et samedi - Foire le 26 de chaque mois ;
  - à PIÉGUT (en Dordogne : 18 km) : **superbe et pittoresque marché le mercredi (prendre direction Saint-Mathieu à Chéronnac).**